

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 3 décembre 2024, le règlement numéro 556-24 sur la régie interne du Conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal au 795, rue des Loisirs.

Le projet de règlement 556-24 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce quatorzième jour de novembre deux mille vingt-quatre.**

La greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Audrée Pelchat

**Certificat de publication**

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 11h00 et 12h00, le 14ième jour de novembre 2024.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour de novembre deux mille vingt-quatre.**

La greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Audrée Pelchat